Saint-Aybert ➤ Environnement

Les boues toxiques, toujours en question

Gilles Pargneaux, eurodéputé socialiste, a montré du doigt les problèmes environnementaux liés au curage du canal Condé.

A l'occasion d'un rendez-vous donné à ses amis sur le pont métallique de Saint-Aybert, Gilles Pargneaux, eurodéputé socialiste et membre de la commission environnement du Parlement européen, a fait le point sur les incidences du curage du canal Condé-Pommerœul indispensable à la réalisation du grand projet Canal Seine Nord.

L'environnement en danger ?

■ «*La mise à grand gabarit de cette portion de canal conduira à extraire 1 300 000 m³ de sédiments pollués que les Voies Navigables de France (VNF) prévoient de mettre en dépôt définitif sur trois terrains riverains de l'Escaut. Cette mise au grand gabarit détruira 27 hectares de zones humides et portera atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000*», a expliqué Gilles Pargneaux. «*La réalisation du Canal Seine Nord Europe est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement défendue par l'ancien ministre de l'environnement, Jean-Louis Borloo. Il suffit pourtant d'aller dans le Valenciennois pour s'apercevoir que des boues toxiques sont entreposées sur les sites riverains d'une zone classée Natura 2000 par la commission européenne, au mépris notamment de la directive européenne de 2008 sur le traitement des déchets négociée par l'ancien ministre lui-même.*»

Déchets à ciel ouvert

■ «*Malgré l'inquiétude des riverains, l'action d'associations comme le "Collectif ça boue" et la mobilisation de certains élus, les VNF, organisme chargé par l'Etat de la réalisation des travaux de curage, ne respecte pas les obligations environnementales propres à ce type de chantier. Pour des raisons financières, et alors même que des solutions alternatives de traitement de boues toxiques existent, telle celle du pressage développée en Belgique, VNF entrepose les déchets à ciel ouvert.*»

Appel aux élus

■ Gilles Pargneaux «*appelle les acteurs concernés, l'Etat par la voie du sous-préfet, mais également le maire de Valenciennes, Dominique Riquet, député européen et vice-président de la commission transport et tourisme, à envisager sérieusement des solutions alternatives dans l'intérêt de la santé des citoyens et à entendre les demandes d'implantation d'unité de traitement et de recyclage des boues toxiques.*»

Les socialistes étaient sur le pont.

De son côté, il «*s'engage à faire tout ce qui est possible pour s'assurer que la réalisation du projet transeuropéen Canal Seine Nord, cofinancé par des fonds communautaires, respecte les normes environnementales élémentaires telles que définies quotidiennement au Parlement Européen*».

G.D (CLP)

Hergnies ➤ Informatique

Un nouvel espace numérique ouvert à tous

Des cours sont organisés pour ceux qui veulent s'initier.

■ Un espace dédié à l'informatique vient d'être installé par la municipalité dans les locaux du centre d'accueil de loisirs. Situé rue Pierre Delcourt, au premier étage du restaurant scolaire de l'école du centre, cet espace numérique est ouvert à tous les Hergnisiens qui souhaitent apprendre à se servir d'un ordinateur ou améliorer leurs connaissances.

Actuellement, le local est équipé de quatre postes informatiques connectés à Internet haut débit et disposant de webcams, d'imprimantes couleur et de divers logiciels. Une partie du matériel fait partie de la dotation de Valenciennes Métropole pour le développement et la promotion des nouvelles technologies.

L'espace numérique, encadré par Bernard Lailler, recruté en contrat d'aide à l'embauche par la commune, fonctionne suivant des créneaux et horaires spécifiques aux différentes tranches d'âges, voir ci après.

Les participants bénéficient, suivant leur niveau informatique, de conseils de base, d'initiations à la navigation sur le web et à l'usage des logiciels de bureautique... Ils peuvent apporter leur propre ordinateur et même l'utiliser lors de séances.

Informations pratiques

Les horaires. Lundi et jeudi : accueil périscolaire de 16h à 18h et tout public de 18h30 à 20h. Mardi : tout public de 18h30 à 20h30. Mercredi : adultes et ados de 8h à 10h, enfants jusque 12 ans obligatoirement accompagnés d'un adulte de 10h à 12h, centre de loisirs de 14h à 16h. Vendredi : de 16h à 20h